

ASSOCIATION PROJET COOP FUNÉRAIRE 49

L'assemblée générale reportée

Compte-tenu des derniers événements liés à la pandémie de coronavirus, notre assemblée générale, qui devait se tenir le mardi 7 avril au Centre Jacques-Tati, rue Eugénie-Mansion à Angers, est reportée à une date ultérieure.

Notre Association Projet Coop Funéraire 49 compte à ce jour 179 adhérents. Aussi, bien que reportée, cette assemblée revêtira une importance toute particulière au moment où démarre la période de préfiguration de la future coopérative funéraire.

A cette occasion, vous pourrez vous impliquer directement dans la mise en œuvre et la création de la coopérative selon diverses formules (groupes de travail, d'études, ateliers, etc.) qui vous seront présentées lors de cette réunion.

Qu'est-ce qu'une SCIC ?

Depuis vendredi 6 mars, Françoise Charles, issue du conseil d'administration, est mise à disposition de l'association, à temps partiel, pour coordonner la création de notre coopérative. en prévision d'un démarrage des activités fin 2020 ou début 2021.

La coopérative prendra la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (Scic).

Nous vous en présentons ci-dessous les caractéristiques.

La Scic, créée par la loi 2001-624 du 17 juillet 2001, est : **UNE SOCIÉTÉ** : Société de personnes qui prend la forme commerciale : **société anonyme (SA), société par actions simplifiées (SAS) ou société à responsabilité limitée (SARL)**.

Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et soumise aux impôts commerciaux.

Elle fonctionne comme toute société soumise aux impératifs de bonne gestion et d'innovation.

COOPÉRATIVE : La valeur nominale de la part sociale est fixée par les statuts. Le capital constitué par le total de ces parts est variable, ce qui permet la libre entrée et

Editorial

Construire ensemble

Une nouvelle étape vient de s'amorcer dans le portage de notre Projet.

Nous entrons dans une phase de concrétisation plus intense.

*Tout en poursuivant notre réflexion générale, le travail est désormais engagé concrètement (voir ci-contre) en vue de la **création de l'entreprise** et de l'organisation du **démarrage des activités fin 2020 !***

Assurer les demandes de financements pour cette période de préfiguration, mobiliser les partenaires potentiels de la coopérative à travers la création d'un comité des partenaires, consolider le diagnostic de territoire, analyser les besoins des usagers en s'appuyant sur une participation organisée des adhérents... Voilà les principaux éléments de cette construction. Dans le même temps, il nous faudra poursuivre le renforcement de l'APCF49 en développant le nombre d'adhérents. Le « faire ensemble », c'est notre force !

Fernand Cruau
Président de l'APCF 49

sortie de sociétaires. Les excédents sont mis en réserve à chaque clôture des comptes : minimum 57,5 %, maximum 100% du résultat est affecté aux réserves impartageables.

La révision coopérative tous les 5 ans permet d'analyser l'évolution du projet coopératif.

D'INTÉRÊT COLLECTIF : L'intérêt par lequel tous les associés et l'environnement peuvent se retrouver autour d'un objet commun en organisant une dynamique multi parties-prenantes (le caractère d'utilité sociale).

Ancrée sur un territoire, au sein d'une communauté professionnelle ou encore dédiée à un public spécifique, la forme SCIC peut recouvrir tout type d'activité qui rend des services aux organisations ou aux individus.

Ce statut permet d'associer toute personne physique ou morale de droit privé ou public autour du projet commun. Pour se constituer une Scic doit

obligatoirement associer :

- * **des salariés**
- * **des bénéficiaires** : clients, fournisseurs, bénévoles, collectifs de toute nature,...
- * **un troisième type d'associés** : entreprises privées, financeurs, association, ... Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics territoriaux peuvent devenir associés et détenir jusqu'à 50 % du capital.

Source des infos : www.les-scic.coop



Illustration : www.les-scop.coop

Présence

C'est le terme qui s'impose à moi à la lecture du récit d'Emmanuel Carrère «*D'autres vies que la mienne*».

Lors d'un séjour au Sri Lanka, l'auteur et sa compagne Hélène se lient avec un couple confronté au décès brutal de leur enfant, dans un tsunami. Quelques mois plus tard Juliette, sœur d'Hélène, s'achemine vers la mort (récidive de cancer). Mis au défi de témoigner, puisqu'écrivain, l'auteur le relève et traduit avec subtilité et bienveillance les multiples résonances de ces événements douloureux pour les personnes concernées et leur entourage.

Mots, gestes, silences, écoute... véhiculent une diversité de présences qui diffèrent selon la place occupée dans la constellation des relations familiales, amicales, professionnelles, de voisinage : présence silencieuse, active, attentionnée, embarrassée, empathique, ambi-

valente, culpabilisée (pourquoi eux et pas nous ?), chaleureuse, aimante, rassurante, pacifiante...

Ces présences opèrent dans de multiples situations : annonce du décès ou de l'aggravation de la maladie, recherche et rapatriement du corps, soutien lors du traitement et accompagnement de fin de vie, préparation de la sépulture et de l'après décès, échanges quotidiens...

Si j'ai souhaité partager cette lecture avec vous, c'est parce qu'elle éclaire de façon sensible la qualité d'accompagnement (être présent avec) valeur forte de notre projet ; ce livre permet d'en mesurer la multiplicité des formes et des niveaux auxquels il peut se référer, ainsi que les effets de transformation du regard sur la vie que génère le partage de ces moments cruciaux.

Claudine Nollet, administratrice

Emmanuel Carrère : « *D'autres vies que la mienne* », P.O.L. Folio 2009, édition 2014, N° 5131

EN BREF... EN BREF...

Une soixantaine d'adhérents et de sympathisants ont participé le 13 février à la deuxième conférence organisée par l'APCF49 sur les contrats d'obsèques avec Mathilde Amiaud, doctorante en Droit et Nicole Chupin de la CLCV. Le compte rendu de cette réunion vous est adressé en pièce jointe. L'APCF49 poursuivra dans sa volonté d'informer sur la mort et le deuil en proposant une conférence par trimestre.



N°4— mars 2020 — Association Projet Coop Funéraire-49 — Directeur de la publication : Fernand Cruau — Réalisation : Bernard Lecoq Rédaction : Fernand Cruau, Claudine Nollet, Françoise Charles, Bernard Lecoq - Relecture : Anne Bourgeois — Courriel : apcf49@protonmail.com